

DISPENSES ET ALLÈGEMENTS

DIPLÔMES DU SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

La possession d'un titre ou d'un diplôme permet, dans certains cas prévus par les textes, la dispense de domaines de formation. Cette dispense entraîne la validation du domaine de compétence correspondant sans avoir à passer les épreuves de certification s'y rapportant. Cela se traduit par une validation automatique des compétences.

Uniquement dans le cas d'un parcours mixte (VAE partielle + formation initiale), la possession d'un titre ou d'un diplôme permet dans certains cas l'allègement de domaines de formation. Cela permet de diminuer la durée de formation du domaine concerné, mais ne dispense pas des épreuves de certification. L'allègement ne valide donc pas la compétence.

Vous pouvez utiliser le tableau ci-dessous pour visualiser vos dispenses de compétences (DC/UC) et vos allègements de formation (UF/DF).

DEAES : Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social

Si vous êtes titulaire de l'un des diplômes ci-dessous	Dispenses	Allègements uniquement dans le cas d'un parcours mixte (VAE partielle + formation initiale)
DEAMP	Vous avez le diplôme du DEAES spécialité Accompagnement à la vie collective par équivalence	
DEAVS ou de la mention complémentaire de l'aide à domicile	Vous avez le diplôme du DEAES spécialité Accompagnement à la vie à domicile par équivalence	
DEAS (Aide-Soignant)	DC2 socle	DC3 socle
Titre professionnel Assistant de vie ou titre professionnel Assistant de vie aux familles obtenu avant 2016	DC2 /DC3	DC2 socle / DC3 socle /DC4 socle
Titre professionnel Assistant de vie aux familles obtenu après 2016	DC2 socle / DC3 socle	DC1 socle / DC4 socle
Certificat Employé familial polyvalent suivi du certificat de qualification professionnelle Assistant de vie		DC2 socle /DC4 socle
BEP Carrières sanitaires et sociales ou Brevet d'études professionnelles Accompagnement soins et services à la personne	DC2 socle /DC3 socle	DC1 socle / DC4 socle
CAP Assistant technique en milieu familial ou collectif		DC2 socle

CAP Petite enfance		DC1 socle /DC3 socle / DC4 socle
BEP Agricole option Services aux personnes	DC2 socle / DC3 socle	DC1 socle /DC4 socle
CAP Agricole Service en milieu rural		DC2 socle / DC3 socle
CAP Agricole Services aux personnes et vente en espaces rural	DC2 socle	DC3 socle / DC4 socle
Brevet d'aptitude professionnelle d'Assistant animateur technicien	DC4 socle	
Diplôme d'État d'Assistant familial		DC1 socle /DC3 socle
Diplôme d'État d'Auxiliaire de puériculture		DC3 socle

DEAS : Diplôme d'État d'Aide-Soignant

Attention réforme du diplôme en cours ! Ce tableau peut évoluer à la rentrée de septembre 2021.

Si vous êtes titulaire de l'un des diplômes ci-dessous	Dispenses de modules	Allègements uniquement dans le cas d'un parcours mixte (VAE partielle + formation initiale)
DEAVS ou de la mention complémentaire Aide à domicile ou AES spécialité Accompagnement à la vie à domicile	M1 / M4 / M5 / M7	
DEAP	M2 / M4 / M5/M6/ M7/M8	
DEAMP ou AES spécialité Accompagnement à la vie en structure	M1/M4/M5/M7/ M8	
Titre professionnel d'Assistant de vie aux familles	M1/M4/M5	
Baccalauréat ASSP	M1/M4/M6/M7/M8	
Baccalauréat SAPAT	M1/M4/M7/M8	
DEA Ambulancier	M2/M4/M5/M7	

DEAP : Diplôme d'État d'Auxiliaire de puériculture

Attention réforme du diplôme en cours ! Ce tableau peut évoluer à la rentrée de septembre 2021.

Si vous êtes titulaire de l'un des diplômes ci-dessous	Dispenses des modules	Allègements uniquement dans le cas d'un parcours mixte (VAE partielle + formation initiale)
DEAVS ou de la mention complémentaire Aide à domicile ou AES spécialité accompagnement à la vie à domicile	M4 / M5 / M7	
DEAS	M2 / M4 / M5/M6/ M7/M8	
DEAMP ou AES spécialité Accompagnement à la vie en structure collective	M4/M5/M7/M8	
Baccalauréat ASSP	M4/M6/M7/M8	
Baccalauréat SAPAT	M4/M7/M8	

DEAF : Diplôme d'État d'Assistant Familial

Il n'y a pas de dispenses, ni d'allègements.

Sont dispensés de passer le diplôme les auxiliaires de puériculture, les éducateurs de jeunes enfants, les éducateurs spécialisés ou les infirmières puéricultrices

DEME : Diplôme d'État de Moniteur Éducateur

Si vous êtes titulaire de l'un des diplômes ci-dessous	Dispenses	Allègements uniquement dans le cas d'un parcours mixte (VAE partielle + formation initiale)
DETISF	DC2 / DC4	DC3
Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale	DC3 ¹	DC4
Baccalauréat professionnel Service en milieu rural	DC3	DC4
BEATEP spécialité activité sociale et vie locale ou BP JEPS	DC3	DC1 /DC4
DEAVS ou mention complémentaire Aide à domicile		DC2/ DC3/ DC4

¹ Uniquement pour les candidats ayant préparé les secteurs d'activités « activités de soutien et d'aide à l'intégration » et « activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté ».

AES spécialité accompagnement à la vie à domicile		
Diplôme d'État assistant familial		DC3
Diplôme d'Etat AMP ou accompagnant éducatif à la vie sociale spécialité accompagnement à la vie collective		DC1/ DC2/ DC3/ DC4

DETISF : Diplôme d'État de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

Si vous êtes titulaire de l'un des diplômes ci-dessous	Dispenses	Allègements uniquement dans le cas d'un parcours mixte (VAE partielle + formation initiale)
DEME (Moniteur Éducateur)	DC1 / DC2 / DC6	DC4/ DC5
BAC pro Services en milieu rural	DC2	DC6
BAC pro service de proximité et vie locale	DC2 /DC6 ²	
DEAF (Assistant Familial)	DC5	DC2 /DC3
BEATEP spécialité Activité sociale et vie locale ou BEP JEPS Animation sociale	DC2	DC1/ DC6
DEAVS ou mention complémentaire Aide à domicile ou AES spécialité Accompagnement à la vie à domicile	DC3	DC1/ DC2
DEAMP ou AES spécialité Accompagnement à la vie collective		DC1/ DC2/ DC3
Titre professionnel Assistant de vie	DC3	

DEES : Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé

Si vous êtes titulaire de l'un des diplômes ci-dessous	Dispenses	Allègements uniquement dans le cas d'un parcours mixte (VAE partielle + formation initiale)
DECESF / DEETS / DEASS / DEEJE obtenu à partir du 01 mai 2021	DC3 / DC4	DC1/ DC2 : nous consulter
DECESF / DEETS / DEASS / DEEJE obtenu avant le 01 mai 2021	Pas de dispenses	Possibilités : nous consulter
Autres diplômes	Pas de dispenses	Nous consulter

² Uniquement pour les titulaires du baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale option activités de soutien et d'aide à l'intégration

DEASS : Diplôme d'État d'Assistant de Service Social

Si vous êtes titulaire de l'un des diplômes ci-dessous	Dispenses	Allègements uniquement dans le cas d'un parcours mixte (VAE partielle + formation initiale)
DEES / DECESF / DEETS / DEEJE obtenu à partir du 01 mai 2021	DC3 / DC4	DC1 DC2 : nous consulter
DEES / DECESF / DEETS / DEEJE obtenu avant le 01 mai 2021	Pas de dispenses	Possibilités : nous consulter
Autres diplômes	Pas de dispenses	Nous consulter

DECESF : Diplôme d'État de Conseiller en Économie Sociale Familiale

Si vous êtes titulaire de l'un des diplômes ci-dessous	Dispenses	Allègements uniquement dans le cas d'un parcours mixte (VAE partielle + formation initiale)
DEES / DEASS / DEETS / DEEJE obtenu à partir du 01 mai 2021	DC3 / DC4	DC1 DC2 : nous consulter
DEES / DEASS / DEETS / DEEJE obtenu avant le 01 mai 2021	Pas de dispenses	Possibilités : nous consulter
Autres diplômes	Pas de dispenses	Nous consulter

DEETS : Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé

Si vous êtes titulaire de l'un des diplômes ci-dessous	Dispenses	Allègements uniquement dans le cas d'un parcours mixte (VAE partielle + formation initiale)
DEES / DECESF / DEASS / DEEJE obtenu à partir du 01 mai 2021	DC3 / DC4	DC1 DC2 : nous consulter
DEES / DECESF / DEASS / DEEJE obtenu avant le 01 mai 2021	Pas de dispenses	Nous consulter
Autres diplômes	Pas de dispenses	Nous consulter

DEJE : Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants

Si vous êtes titulaire de l'un des diplômes suivants	Dispenses	Allègements Uniquement dans le cas d'un parcours mixte (VAE partielle + formation initiale)
DEES / DECESF / DEETS / DEASS / obtenu à partir du 01 mai 2021	DC3 / DC4	DC1 DC2 : nous consulter
DEES / DECESF / DEETS / DEASS / obtenu avant le 01 mai 2021	Pas de dispenses	Nous consulter
Autres diplômes	Pas de dispenses	Nous consulter

DEMF : Diplôme d'État de Médiateur Familial

Il n'y a pas de dispenses.

CAFERUIS : Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrant et de Responsable d'Unité de d'Intervention Sociale

Si vous êtes titulaire de l'un des diplômes ci-dessous	Dispenses	Allègements uniquement dans le cas d'un parcours mixte (VAE partielle + formation initiale)
DSTS/DEIS	DC1 / DC3	

DEIS : Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale

Si vous êtes titulaire de l'un des diplômes ci-dessous	Dispenses	Allègements uniquement dans le cas d'un parcours mixte (VAE partielle + formation initiale)
CAFERUIS	DC3	Allègements 50% UF1.1 Allègement total UF2.1
DSTS	DC1 / DC3	Allègement total UF2.1, UF2.2, UF2.3
CAFDES	DC3	Allègements 50% UF1.1 Allègement total UF2.1 et UF2.3

CAFDES : Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de Service d'Intervention Sociale

Si vous êtes titulaire de l'un des diplômes ci-dessous	Dispenses	Allègements Uniquement dans le cas d'un parcours mixte (VAE partielle + formation initiale)
CAFERUIS	DC4	Allègements possibles sur DC1/DC2/DC3
DEIS	DC1 / DC4	Allègements possibles sur DC2
DSTS	DC4	Allègements possibles sur DC1 et 2